

# Bilan d'activité 2017

## Le mot du président

Bernard Iselin

**E**n 2017, le tribunal a de nouveau connu une augmentation de ses entrées (+ 3,6 %), qui se sont chiffrées à 11 531 dossiers.

Pour autant, et grâce à un effort extrêmement soutenu des magistrats et du greffe, ce sont 11 717 affaires qui ont été jugées.

Cela a permis, pour la cinquième année consécutive, un taux de couverture positif. Ce taux, de 101 % en 2017, a permis une légère diminution du stock global, mais surtout une diminution des dossiers les plus anciens au sein de ce stock, leur part ayant été réduite à 7,79 %. Compte tenu notamment de la compétence nationale du tribunal administratif en matière de naturalisation et de visas, le contentieux des étrangers a représenté 47,5 % des affaires jugées.

Pour l'année à venir, le tribunal s'attachera à diminuer davantage son stock, à améliorer ses délais de jugement, tout en participant à la mise en œuvre des orientations du Conseil d'État en ce qui concerne le recours à la médiation et la nouvelle rédaction des décisions de justice.

**11 531**

affaires enregistrées,  
une hausse de 3,6 %  
par rapport à 2016

**11 717**

affaires jugées,  
une hausse de 1,1 %  
par rapport à 2016

**1 a 1 m 8 j**

est le délai prévisible  
moyen de jugement,  
une baisse de 7,7 %  
de 2007 à 2017



- 6,9 % Contentieux fiscaux
- 47,5 % Étrangers
- 7,9 % Fonctionnaires et agents publics
- 7,1 % Contentieux sociaux
- 2,9 % Police
- 4,3 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 23,5 % Autres

**Nombre d'affaires en données nettes**

